

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 326/2022

A l'Entreprise Société Groupe AKW Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 06/AON/007/CAB/PROGOU/KWL/WTO/2022, conclu avec la Province du Kwilu, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent cinquante-huit millions trois cent nonante-neuf mille trois cent six (CDF 158 399 306) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1 108 795,14 (francs congolais un million cent huit mille sept cent nonante-cinq, quatorze centimes).

Fait à Kinshasa, le 10/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général